LA QUESTION DE LA NATATION AU COLLEGE DOLTO

Le « SAVOIR NAGER »

Dans le cadre de la **validation du socle commun**, tous les élèves de 6eme du collège, sur le temps scolaire, se rendront à la **piscine** de Villejean (sur une séance, en mai ou juin). A cette occasion, ils tenteront de valider la compétence du « savoir nager » en effectuant un parcours aquatique, défini par l'arrêté du 09/07/2015 :

Parcours à réaliser en continuité, sans reprise d'appuis au bord du bassin et sans lunettes :

- à partir du bord de la piscine, entrer dans l'eau en chute arrière ;
- se déplacer sur une distance de 3,5 mètres en direction d'un obstacle ;
- franchir en immersion complète l'obstacle sur une distance de 1,5 mètre ;
- se déplacer sur le ventre sur une distance de 15 mètres ;
- au cours de ce déplacement, au signal sonore, réaliser un surplace vertical pendant 15 secondes puis reprendre le déplacement pour terminer la distance des 15 mètres ;
- faire demi-tour sans reprise d'appuis et passer d'une position ventrale à une position dorsale ;
- se déplacer sur le dos sur une distance de 15 mètres ;
- au cours de ce déplacement, au signal sonore réaliser un surplace en position horizontale dorsale pendant
- 15 secondes, puis reprendre le déplacement pour terminer la distance des 15 mètres ;
- se retourner sur le ventre pour franchir à nouveau l'obstacle en immersion complète ;
- se déplacer sur le ventre pour revenir au point de départ.

Connaissances et attitudes :

- Savoir identifier la personne responsable de la surveillance à alerter en cas de problème ;
- connaître les règles de base liées à l'hygiène et la sécurité dans un établissement de bains ou un espace surveillé :
- savoir identifier les environnements et les circonstances pour lesquels la maîtrise du savoir-nager est adaptée.

Ce test est obligatoire et lui seul permet de valider la compétence et d'acquérir l'attestation. Aucun diplôme ou brevet de natation (25 mètres ou plus) ne peut le remplacer.

En cas d'échec, les élèves pourront le repasser l'année suivante. Ceux qui seront le plus en difficulté pourront profiter du projet « NATATION » en classe de cinquième. Nous attirons votre attention sur le fait que les places sont limitées. C'est pourquoi, <u>nous vous conseillons d'anticiper en entraînant vos enfants à ce test</u>.

Le projet « NATATION »

Objectif : réussir le test du « savoir nager » et ou se préparer au séjour plein air en validant le test « anti-panique », permettant ainsi de pratiquer en toute confiance les activités nautiques.

<u>Dispositif</u>: 2h réservées sur l'emploi du temps, avec un professeur d'EPS, pour faire une heure de natation à la piscine de Villejean, en petit groupe de 6 maximum. Nombre de séances variable selon le niveau de chaque élève.